



Rentrée 2022-2023



Garderie, accueil périscolaire et étude

La garderie à l'école élémentaire

- **Service municipal ouvert :**
- de 7 h 30 à 8 h 30
- de 16 h 30 à 18 h 30

Tarifs année scolaire 2022-2023	
7 h 30 - 8 h 30	1.06 € (la séance)
16 h 30 - 18 h 30	2.12 € (la séance)
17 h 30 - 18 h 30 (après étude surveillée)	1.06 € (la séance)
Plafond facturé : 31 € / mois	

L'accueil périscolaire à l'école maternelle

- **Service municipal ouvert :**
- de 7 h 30 à 8 h 30
- de 16 h 30 à 18 h 30

Tarifs année scolaire 2022-2023	
Tranche QF Quotient Familial de la Caf	Tarif (à la séance)
0 à 500 €	1.84 €
501 à 1500 €	2.24 €
1501 € et plus	2.96 €
Plafond facturé : 14 séances/mois	

Inscription à confirmer tous les jours sur le tableau « Garderie »

Adhésion au service : en cochant l'option dans le dossier de rentrée ou à la mairie

L'étude surveillée à l'école élémentaire



Deux études surveillées sont proposées :

➤ **CP-CE1 : trois jours**

- Lundi, mardi, jeudi

Etude encadrée par Laure Parrou

➤ **CE2-CM1-CM2 : tous les jours**

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi

Etude encadrée par Marielle Corbin

Nombre de séances par semaine	Tarif de la séance
Forfait 4 séances	2.20 €
Forfait 3 séances	2.30 €
Forfait 2 séances	2.50 €
Forfait 1 séance	2.70 €

Inscriptions et modalités de fonctionnement de l'étude surveillée

Uniquement à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture de la mairie

L'étude est organisée par période scolaire

Période 1 : du 5/09 au 21/10	Inscriptions du 4/07 au 02/09
Période 2 : du 7/11 au 16/12	Inscriptions du 17/10 au 04/11
Période 3 : du 3/01/2023 au 3/02/2023	Inscriptions du 12/12 au 30/12
Période 4 : du 20/02 au 7/04	Inscriptions du 30/01 au 17/02
Période 5 : du 24/04 au 30/06	Inscriptions du 3/04 au 21/04

⇒ Il n'y a pas d'inscription possible à l'année afin de permettre à tous les enfants de pouvoir bénéficier de ce service.

Il est donc nécessaire d'inscrire ou de réinscrire son enfant pour chaque période.

⇒ Les jours d'inscription sont libres, en fonction des disponibilités, mais fixes sur une période donnée.

On peut choisir le nombre de séances (de 1 à 3 pour les CP-CE1 ; de 1 à 4 pour les enfants de CE2-CM1-CM2).

⇒ Durant l'étude, l'enfant est sous la responsabilité de l'enseignante (employée alors par la commune) et ne pourra quitter l'étude qu'à 17 h 30.

Il pourra ensuite rejoindre le service garderie, qui sera facturé 1,06 €, ou sortir de l'école.



Attention : le nombre de places est limité (12 pour le CP-CE1 ; 15 pour les élèves de CE2-CM1-CM2). Un minimum de 8 inscrits par séance est nécessaire .

Lorsque le nombre d'inscrits atteint les capacités d'accueil, le nouveau demandeur sera prioritaire pour la période suivante.

Restauration scolaire



Inscriptions

Cocher l'option dans le dossier de rentrée scolaire

Tarifs année scolaire 2022-2023		
Tranche QF <i>Quotient Familial de la Caf</i>	Tarif normal (journée)	Tarif réduit
0 à 500 €	2 €	1,8 €
501 à 700 €	2,45 €	2,25 €
701 à 1 000 €	2,75 €	2,55 €
1 001 à 1 300 €	2,85 €	2,65 €
1 301 € et plus	2,95 €	2,75 €

Tarif réduit : familles ayant trois enfants scolarisés à Beautiran ou PAI (projet d'accueil individualisé)

A l'école élémentaire

⇒ Self-service :

Tous les jours, en classe, l'enseignante fait un appel "cantine" afin de confirmer la présence de l'enfant pour le repas.

A l'école maternelle

⇒ Restauration à table, service par les agents municipaux

Tous les jours, les parents confirment la présence de l'enfant pour le repas, en remplissant le tableau d'appel "cantine"

Menus

Les menus et la liste des allergènes sont affichés aux écoles et consultables en ligne sur le site www.mairie-beautiran.fr

Centres de loisirs Le Mascaret

Les mercredis et durant les vacances scolaires (exceptées celles de Noël et deux semaines en août), les enfants sont accueillis :

- à l'école d'Ayguemorte-les-Graves pour les 3-6 ans
- au club house de la Plaine des Sports de Beautiran pour les 6-12 ans

⇒ Des activités sportives, artistiques et culturelles ainsi que des sorties sont proposées aux enfants de 9 h à 17 h.

⇒ Un service de garderie est assuré de 7 h 30 à 9 h et de 17 h à 18 h 30.

⇒ Dossier d'inscription à remplir, à la mairie, auprès du service Jeunesse sur rendez-vous : 06.35.17.03.59



Tarifs (à partir de septembre 2022)		
Tranche QF <i>Quotient Familial de la Caf</i>	Tarif (journée)	Tarif journée camp
0 à 500 €	4.30 €	10 €
501 à 700 €	6.40 €	11,5 €
701 à 1 000 €	8.50 €	13 €
1 001 à 1 300 €	10.60 €	14,5 €
1 301 € et plus	13.80 €	16 €

La garderie

Tarifs (à partir de septembre 2022)	
7 h 30 - 9 h	1.59 € (la séance)
17 h - 18 h 30	1.59 € (la séance)

Le programme des activités des centres de loisirs ainsi que les dossiers d'inscriptions sont disponibles à la mairie et sur le site www.mairie-beautiran.fr

Paiement des services et réception des factures

*Pour faciliter les démarches des familles, la municipalité a mis en place un Portail Famille accessible sur le site de la commune de Beautiran
www.mairie-beautiran.fr / Portail Famille*

Ce service permet d'accéder à de nombreux services : règlement et consultation des factures de garderie, accueil périscolaire, étude surveillée, restauration scolaire et centre de loisirs.

Factures

Les factures sont disponibles sur le Portail Famille.
Une notification est envoyée aux familles lorsque les factures sont établies.



Règlement

- Par carte bancaire

Sur le site de la commune de Beautiran
www.mairie-beautiran.fr / Portail Famille (site de paiement sécurisé Finances Publiques)

- Par prélèvement automatique

Document à remplir dans le dossier d'inscription (Contrat de prélèvement et mandat de prélèvement) ou sur demande à la mairie : 05.56.67.06.15 / contact@mairie-beautiran.fr

- Par chèque ou espèces

A l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture

Horaires d'ouverture de la mairie

- Lundi : 10 h - 12 h / 14 h - 19 h 30 (18 h durant les vacances scolaires)

- Mardi, mercredi et jeudi : 10h - 12h / 14h - 18h

- Vendredi : 10h - 12h / 14h - 17h

Durant l'été

Du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h